

PREFET DE LA REUNION

ARRETE N° - 1346
portant composition et désignation des membres
titulaires et suppléants de la commission régionale des
qualifications pour l'attribution du titre de maître
artisan à La Réunion

LE PREFET DE LA REUNION
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'artisanat ;

VU la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, notamment ses articles 3 et 4 ;

VU le décret n° 2005-1031 du 22 août 2005 modifiant le décret n° 94-1003 du 21 novembre 1994 relatif aux délégués régionaux au commerce et à l'artisanat ;

VU le décret n° 2006-80 du 25 janvier 2006 modifiant le décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers ;

VU le décret 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment son article 39 ;

VU l'arrêté du 12 décembre 2003 fixant la liste des métiers de l'artisanat d'art ;

VU la circulaire du 7 décembre 2006 de la DCASPL relative aux dispositions des articles 3 et 4 du décret du 2 avril 1998 modifié ;

VU le décret du 29 juin 2017 portant nomination de Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

VU l'arrêté du 10 juillet 2017 portant délégation de signature au secrétaire général pour les affaires régionales et aux agents placés sous son autorité ;

VU la proposition de nominations des titulaires et des suppléants émise par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion par lettre parvenue le 06 septembre 2017 ;

VU la proposition de nominations des titulaires et des suppléants émise par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion par lettre parvenue le 06 septembre 2017 ;

VU la liste d'experts établie par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion communiquée par lettre parvenue le 06 septembre 2017 ;

CONSIDÉRANT les résultats des élections de la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion du 02 novembre 2016 en assemblée générale extraordinaire ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Commission Régionale des Qualifications (COREQUA) pour l'attribution du titre de maître artisan, est présidée par le Président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant.

Article 2 : La commission régionale comprend les membres désignés ci-après :

1 – Un représentant de l'État au sein des services déconcentrés : la directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant

2 – Un représentant du Conseil régional de La Réunion : le Président ou son représentant

3 – Quatre artisans nommés sur proposition du Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion :

- **Membres titulaires**, élus de la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion :
 - M. Jismy MOUTIEN (gros-œuvre bâtiment, maçonnerie générale)
675, ruelle Virapatrin – 97440 Saint-André
 - Mme LAFOSSE-RIVIERE Marie-Pierre (coiffure)
153, Bis Route Nationale 2 – 97437 Sainte-Anne
 - Mme Danielle MANON (modélisme-stylisme)
53, rue Labourdonnais – 97460 Saint-Paul
 - M. Haroun GANY (fabrication de glaces et sorbets)
149, rue Maréchal Leclerc – 97400 Saint-Denis
- **Membres suppléants**, élus de la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion :
 - M. Joseph ALIDOR (coiffure)
108 Bis, chemin Barbot – PK 17 – 97430 Le Tampon
 - Mme Marie Claire MUSSARD (fabrication d'objets artisanaux)
9, chemin Denis Leveneur – 97429 Petite-Ile
 - M. Max Willy SEGA (menuiserie)
17, rue de la Digue – 97441 Sainte-Suzanne
 - Mme HAFEJI Sara Bibi (pâtisserie indienne)
2, rue Samuel Treuthard – 97450 Saint-Louis

Article 3 : La commission régionale est compétente pour examiner les demandes d'attribution du titre de maître artisan qui sont adressées au Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion. Elle statue sur chaque demande après avis d'un expert compétent dans le métier considéré.

La liste des experts qui figure en annexe, est établie par le Président de la chambre de métiers et de l'artisanat après avis des organisations professionnelles représentatives concernées. Les experts sont convoqués en tant que de besoin pour chaque réunion. Leur avis peut être formulé et communiqué par écrit.

Article 4 : Les décisions de la commission sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage, la voie du président de la commission est prépondérante.

Les décisions sont notifiées au demandeur par le Président de la commission et sont affichées à la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion.

Article 5 : Le secrétariat de la commission est assuré par la chambre de métiers et de l'artisanat.

Article 6 : La commission régionale des qualifications est renouvelée après chaque élection partielle des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion.

Article 7 : La décision du président de la commission est susceptible de recours gracieux auprès de la commission et de recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion.

Article 8 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le Président de la chambre de métiers et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion

Fait à Saint-Denis, le 23 JUIL. 2018

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Loïc ARMAND

Nom Prénoms	Activités	Adresse
ALLEGRE Jean-Luc	Photographie	4 rue du Général de Gaulle - AECS Le Bureau - 97 434 Saint-Gilles Les Bains
APAYA GADABAYA Joël	Boucherie Charcuterie	53 rue Montrouge - 97 460 Saint-Paul
AUGUSTE Daniel	Photographie	51 allée des Sagoutiers – Camélias - 97 400 Saint-Denis
BRANCA Anna	Fleuriste	12 rue de l'Est - 97 400 Saint-Denis
CHANE KAI Léon	Réparation automobile	67 rue des Vavangues - ZA Finette - 97 490 Sainte-Clotilde
CHELLIER Bruno	Taxi	153 rue Sainte Marie - 97400 Saint-Denis
CHU KOYE HO José	Installations électriques	5 impasse des Arums – Montgaillard - 97 400 Saint-Denis
CLAIN Jean Alix	Restaurateur - Traiteur	5 ruelle du Dancing - Le Butor - 97400 Saint-Denis
DAMBREVILLE Marie Paule	Ambulances	42 rue Notre Dame de la Source - 97 400 Saint Denis
DANDIN Sully	Menuiserie bois	92 rue du Bois de Néfles - 97 490 Sainte-Clotilde
DELALONDRE Valère Emile Albert	Frigoriste	46 boulevard Hubert Delisle - 97 410 Saint-Pierre

Nom Prénoms	Activités	Adresse
DIJOUX Jean-Fred	Cordonnerie	101 rue Suffren - 97 410 Saint-Pierre
DIJOUX LAMY Fabienne	Coiffure	2 C rue Dachery - 97 430 Le Tampon
ELIE Jean-Claude	Bâtiment Peinture	Parcelle 6 - ZA Ravine à Marquet - 97 419 La Possession
FALLET Fabrice	Fleuriste	62 rue du Général de Gaulle - 97 434 Saint-Gilles Les Bains
GARCONNET Claudine	Fleuriste	102 rue Jules Auber - 97 400 Saint-Denis
IDMONT Georges	Ambulances	37 rue de la Mare à Joncs - 97 413 Cilaos
LAMY Philippe	Bijouterie	7 rue Cardinal la Vigerie - 97 420 Le Port
LAVERGNE Béatrice	Esthétique	229 rue Mahé de Labourdonnais - 97 429 Petite Ile
MAILLOT Mireille	Couture	83 rue Sainte Marie - 97 400 Saint-Denis
MOURGAMA Camille	Réparation automobile	9 rue de l'Anjou - ZAC Moufia - 97490 Ste Clotilde
NATIVEL Eddy-Sébastien	Bâtiment	32 chemin François Hibon Dassy - 97 430 Le Tampon
PAYET Nicolas	Prothésie dentaire	11chemin Ravine Sèche - 97427 Étang-Salé
PEROT Joseph Lilian	Construction de bâtiments	290 rue Albert Lougnon – 97480 Saint-Joseph

Nom Prénoms	Activités	Adresse
PITOU HOAREAU Sylvie	Coiffure	213 chemin Grand Tampon - 97 430 Le Tampon
PRIANON Jean Marth	Traiteur	154 rue Poulot Olivier - ZA Plaine des Galets - 97 420 Le Port
PROFIT Maurice	Coiffure	49 chemin Bellevue - 97 425 Les Avirons
RITOU Sonia	Fleuriste	55 Bis chemin Canal – Domenjod - 97490 Ste Clotilde
ROCHEFEUILLE Jean-Pierre	Cordonnerie	30 avenue Principale - 97 450 Saint-Louis
ROSET Jean-Louis	Bâtiment Rénovation	40 rue de l'Est - 97 400 Saint-Denis
SAID Didier	Coiffure	Rue Bouvet - Local n° 9006 bat. Q Res. Vauban 2 - 97 400 Saint-Denis
SEGA Max	Menuiserie bois	17 rue de la Digue - 97441 Sainte-Suzanne
TACOUN Claude	Boulangerie Pâtisserie	06 rue Renaudière de Veaux - 97 420 Le Port
TAMAYA Gérard	Bijouterie	69 rue Leconte de Lisle - 97 490 Sainte-Clotilde
VELLAYOUDOM Edmond	Boucherie Charcuterie	100 rue Maréchal Leclerc - Box n° 7 et 11 Petit Marché - 97 400 Saint-Denis
VIRACAOUNDIN Paul Yoland	Boucherie Charcuterie	57 rue Monthyon - 97 400 Saint-Denis

* Ces experts compétents dans le métier considéré, ont été choisis sur une liste établie par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Réunion, après avis des organisations professionnelles représentatives concernées conformément à l'article 4 du Décret n°98-247 du 02 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au Répertoire des Métiers.